



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Mathieu HUILLE, Jérôme GOSSET, Christophe MAFILLE, Jean-Marie MACLET, Claude MOREL

Mme. Catherine BASTIEN, Julie LOFFROY, Karine BERAUX, Francine

WELLHOFER

Absent excusé : M. Patrick ONIMUS

Absent excusé ayant donné pouvoir : 0

Mme Catherine BASTIEN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 28 Novembre 2017 à l'unanimité.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur investissement 2017 et présente ses vœux pour l'année 2018.

La cérémonie de présentation des vœux, à la population, aura lieu le samedi 6 janvier à 16h à la salle polyvalente.

Délibération secours d'urgence

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour le règlement du loyer de Mme DUPONT Corinne suite au décès de son époux.

En effet, Mme DUPONT rencontre des difficultés financières liées à cette situation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge l'intégralité de son loyer à hauteur de 700.68 €. Ce montant sera affecté mensuellement soit jusqu'au rétablissement de la situation financière de Mme DUPONT, ou au plus tard jusqu'au 30 avril 2018.

Les membres approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

Délibération convention d'occupation temporaire du domaine public SMOTHD

Vu l'adhésion de la commune d'Orvillers-Sorel au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), ayant pour objet, dans le cadre de l'aménagement et du développement économique du territoire, d'exercer en lieu et place de ses membres :

- L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclus l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

En outre, le syndicat mixte peut exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, les compétences suivantes :

- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et notamment :
 - L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relative aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que de ses administrés.

Vu la présente convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et le SMOTHD nécessaire pour l'implantation d'une armoire de rue sur l'emprise foncière de la commune. L'emplacement de l'armoire est actuellement prévu 32 rue de Flandre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1. d'approuver** la convention d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans du domaine public en annexe,
- 2. d'autoriser**, Monsieur le Maire à signer la convention.

Questions diverses / Information du Maire

Accès PMR Ecole :

Suite à l'obtention d'un accord de subvention au titre de la DETR, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SATB pour un montant de 13 882.58 € TTC afin de réaliser la rampe d'accès aux écoles. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de février ou avril 2018.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer ce devis.

Date des manifestations 2018 :

Brocante ASLO : 4 mars 2018

Fête communale : du 7 au 9 juillet 2018

Marché aux produits du terroir ASLO: 7 juillet 2018

Soirée Choucroute ASLO : 17 mars 2018

Fête des sociétés : 8 décembre 2018

Point sur les travaux extension Mairie

Monsieur le Maire informe que les travaux vont reprendre lundi 8 janvier, à ce jour les cloisons sont terminées et espérons la réception du chantier mi-mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30